

Être parent ?



**Panneaux de sensibilisation à la question de la parentalité
des personnes en situation de handicap
avec traduction en Facile à Lire et à Comprendre.**

Introduction

De tous temps, les personnes avec une déficience intellectuelle ont eu des enfants. Cela n'est en rien un phénomène nouveau. Si la question se pose aujourd'hui, c'est parce que les personnes en situation de handicap sont davantage considérées comme des personnes à part entière, des acteur·trice·s de leurs vies et de leurs choix, des citoyen·ne·s exerçant des droits. Nous sommes donc face à un changement de paradigme.

Leurs désirs sont les mêmes que pour tout un chacun. Il est important pour elles que les professionnel·le·s et leur entourage respectent leurs désirs et leur donne une certaine légitimité. Car contrairement aux idées reçues, laisser les personnes s'exprimer sur leurs désirs ne les poussent pas à les concrétiser. Cela leur permet d'être écoutées, entendues et surtout de se rendre compte pour elles-mêmes de l'impact que ceux-ci pourraient avoir sur leur quotidien. De plus, un désir ne doit pas obligatoirement être satisfait. Il peut rester à l'état de désir, de fantasme.

C'est à ce moment-là que les professionnel·le·s doivent être à leurs côtés pour les accompagner au mieux dans leur cheminement intérieur, dans le respect de leurs droits tout en veillant également à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les personnes handicapées sont parfois plus clairvoyantes sur leurs capacités, compétences et limites que ce qu'elles veulent bien nous montrer. La mise en évidence de leurs incapacités peut être une source de blocage et de résistance à un accompagnement.

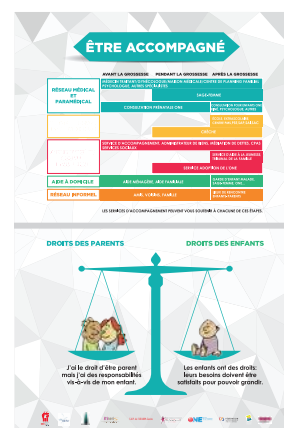
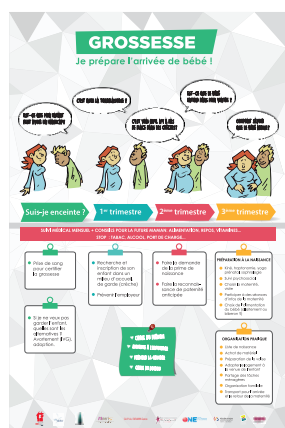
N'oublions pas non plus que les Parents en situation de handicap bénéficient d'une protection rapprochée et le regard porté sur eux peut les « surhandicaper ». Ils ont besoin d'un environnement bienveillant qui les aide à être et à se sentir institués comme parents.

C'est pourquoi, lors du salon En'Vie D'amour 2018, nous avons entamé une réflexion sur la question de la parentalité des personnes en situation de handicap avec plusieurs services et organismes qui œuvrent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap et des enfants.

Le fil conducteur de cet outil porte sur le cheminement du désir à la concrétisation du projet de devenir parent. L'objectif étant d'informer et d'interpeller sur la question du désir de parentalité et sur les possibilités d'accompagnement sans jugement et sans tabou.

Nous avons divisé notre réflexion autour de 3 axes à savoir :

- **Axe 1** : le désir de parentalité et la notion de choix-droit (Panneau 1)
- **Axe 2** : la grossesse, le suivi du couple et/ou de la future maman (Panneau 2)
- **Axe 3** : l'accompagnement de la famille en termes de responsabilités, de devoirs et de compétences parentales (Panneau 3 et 4)



Afin que ces informations soient accessibles au plus grand nombre, nous avons choisis de traduire ces panneaux en Facile à Lire et à Comprendre (FALC).

Vous trouverez en première partie les panneaux présentés au salon En'vie d'amour 2018. En deuxième partie la traduction de ceux-ci en FALC. En troisième partie, des affiches sur le droit à la parentalité des personnes en situation de handicap (Unia) et sur les droits de l'enfant (DGDE) . Enfin, vous trouverez les coordonnées des différentes associations partenaires du projet.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et conservation des logos.

DÉSIR D'ENFANT

Des questions, c'est normal !

JE ME POSE
DES QUESTIONS



ET MON PARTENAIRE?
QUELS CHANGEMENTS DANS MA VIE?
JE ME SENS PRÊT/PRÊTE?
COMMENT? FECONDATION IN VITRO? ADOPTION?

ON ME POSE
DES QUESTIONS



COMMENT VAIS-JE RÉAGIR?

Qui suis-je?
Où je vis?
Avec qui?

Qui pourra
m'aider ?
Les pros qui
me suivent...

LE POINT
SUR MA
SITUATION

Ce que je fais?
Mon travail ?
Mes loisirs ?

A qui j'ai
envie d'en
parler ?

Ma santé ?
Gérer mon
handicap avec
un enfant ?

Je sais me débrouiller seul pour...
J'ai besoin d'aide pour...

GROSSESSE

Je prépare l'arrivée de bébé !

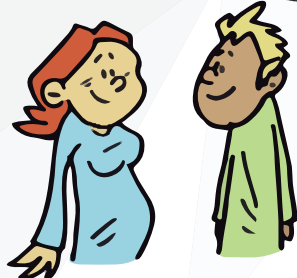
EST-CE QUE MON ENFANT PEUT AVOIR UN HANDICAP ?

C'EST QUOI LA TOXOPLASMOSE ?

EST-CE QUE LE BÉBÉ ENTEND DANS MON VENTRE ?

C'EST VRAI QU'IL N'Y A PAS DE PLACE DANS LES CRÈCHES ?

COMMENT SAVOIR QUE LE BÉBÉ ARRIVE ?



Suis-je enceinte ?

1^{er} trimestre

2^{ème} trimestre

3^{ème} trimestre

SUIVI MÉDICAL MENSUEL + CONSEILS POUR LA FUTURE MAMAN: ALIMENTATION, REPOS, VITAMINES...
STOP : TABAC, ALCOOL, PORT DE CHARGE...

- Prise de sang pour certifier la grossesse

- Recherche et inscription de son enfant dans un milieu d'accueil, de garde (crèche)
- Prévenir l'employeur

- Faire la demande de la prime de naissance
- Faire la reconnaissance de paternité anticipée

PRÉPARATION À LA NAISSANCE

- Kiné, haptonomie, yoga prénatal, sophrologie
- Suivi psychosocial
- Choisir la maternité, visite
- Participer à des séances d'infos de la maternité
- Choix de l'alimentation du bébé (allaitement ou biberon ?)

- Si je ne veux pas garder l'enfant, quelles sont les alternatives ? Avortement (IVG), adoption.

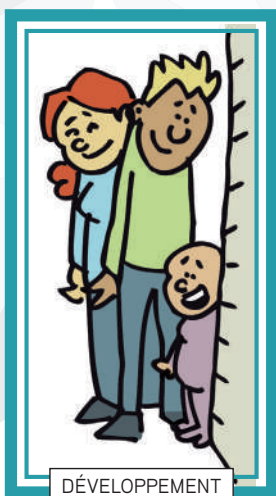
- ♥ CHOIX DU PRÉNOM
- ♥ ANNONCE À L'ENTOURAGE
- ♥ PRÉPARER LA CHAMBRE
- ♥ CHOIX DU DOUDOU

ORGANISATION PRATIQUE

- Liste de naissance
- Achat de matériel
- Préparation de la valise
- Adapter le logement à la venue de l'enfant
- Partage des tâches ménagères
- Organisation familiale
- Transport pour l'arrivée et le retour de la maternité

ÊTRE PARENT

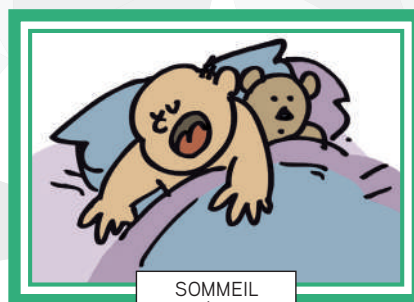
C'est 1001 choses à mettre en place!



DÉVELOPPEMENT
DE L'ENFANT



RELATION
AVEC L'ENFANT



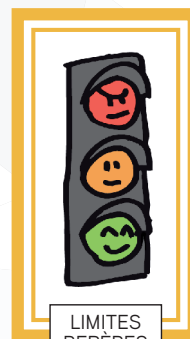
SOMMEIL
NUIT/SIESTE



HYGIÈNE ET SOINS



DU TEMPS POUR LES PARENTS



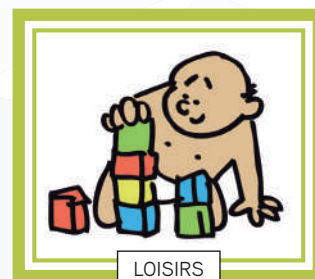
LIMITES
REPÈRES
OUI/NON



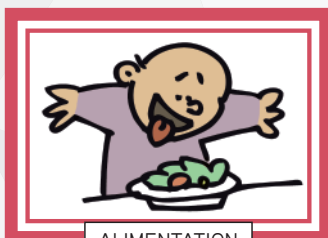
SUIVI
MÉDICAL



ÉDUCATION
CRÈCHE/ÉCOLE



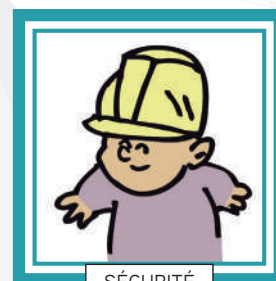
LOISIRS
JEUX



ALIMENTATION



ADMINISTRATIF



SÉCURITÉ

ET BIEN D'AUTRES CHOSSES...

CHEZ NOUS, COMMENT CELA SE PASSE ?
QUI FAIT QUOI ?

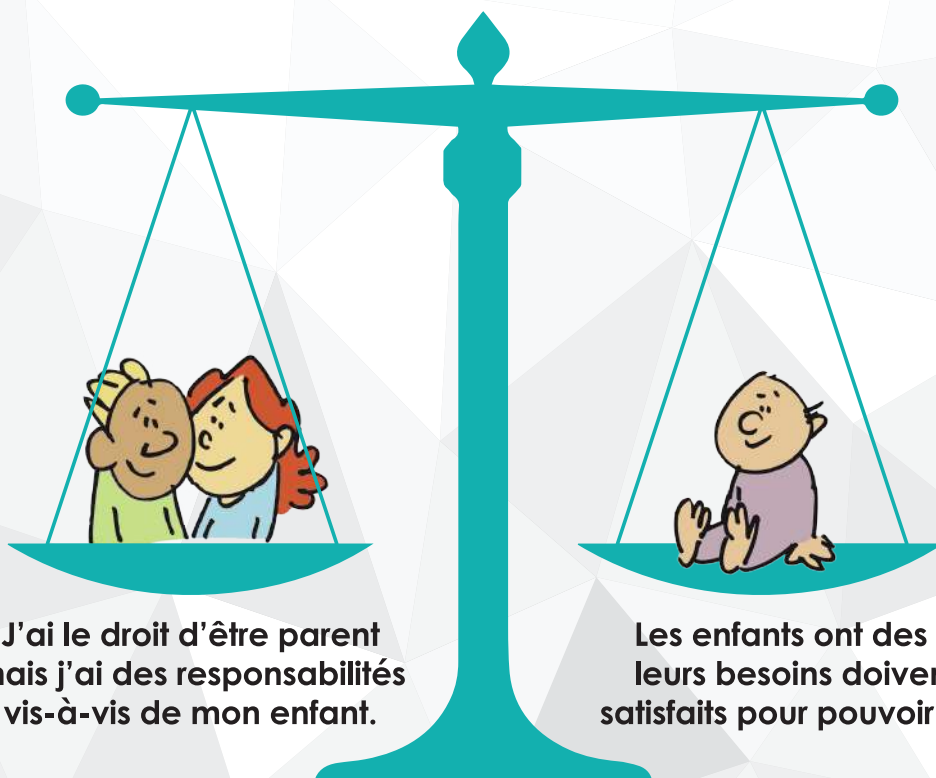
ÊTRE ACCOMPAGNÉ

	AVANT LA GROSSESSE	PENDANT LA GROSSESSE	APRÈS LA GROSSESSE
RÉSEAU MÉDICAL ET PARAMÉDICAL	MÉDECIN TRAITANT/GYNÉCOLOGUE/MAISON MÉDICALE/CENTRE DE PLANNING FAMILIAL PSYCHOLOGUE, AUTRES SPÉCIALISTES		
		SAGE-FEMME	
SERVICE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE	CONSULTATION PRÉNATALE ONE		CONSULTATION POUR ENFANTS ONE KINÉ, PSYCHOLOGUE, AUTRES
		CRÈCHE	
AIDE FINANCIÈRE, SOCIALE ET JURIDIQUE	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT, ADMINISTRATEUR DE BIENS, MÉDIATION DE DETTES, CPAS SERVICES SOCIAUX		
		SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE, TRIBUNAL DE LA FAMILLE	
	SERVICE ADOPTION DE L'ONE		
AIDE À DOMICILE	AIDE MÉNAGÈRE, AIDE FAMILIALE		GARDE D'ENFANT MALADE, SAGE-FEMME, ONE...
RÉSEAU INFORMEL	AMIS, VOISINS, FAMILLE		LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PEUVENT VOUS SOUTENIR À CHACUNE DE CES ÉTAPES.

DROITS DES PARENTS

DROITS DES ENFANTS



J'ai le droit d'être parent
mais j'ai des responsabilités
vis-à-vis de mon enfant.

Les enfants ont des droits:
leurs besoins doivent être
satisfaits pour pouvoir grandir.

J'ai envie d'un enfant ?

**C'est normal de se poser des questions quand on a envie d'un enfant.
C'est très bien.**

Je me questionne sur mes envies

De quoi j'ai envie :

- d'un bébé ?
- d'être enceinte ?
- de devenir parent ?



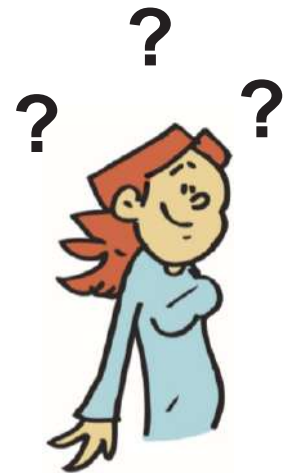
Mon partenaire ou ma partenaire a la même envie que moi ?

Pourquoi j'ai envie d'avoir un enfant ?

Avoir un enfant, ça veut dire quoi ?

Quels changements cela peut avoir sur ma vie ?

Est-ce le bon moment ?



Je me questionne sur moi

Qui suis-je ?

Quel est mon âge ?

Je suis en bonne santé ?

Est-ce que je prends des médicaments ?

Mon enfant peut-il avoir le même handicap, les mêmes difficultés que moi ?

Comment gérer mon handicap avec un enfant ?

Toutes les personnes autour de moi peuvent me poser des questions.

Comment je peux réagir ?

Je me questionne sur ma vie

J'habite où ?

Je vis avec qui ?

J'ai un travail ?

J'ai assez d'argent ?

Je suis accompagné par des professionnels ? Pour quoi ?

Il y a monde autour de moi pour me soutenir et m'aider ?

Je me pose des questions.

Vers qui aller pour en discuter ?

Je choisis et je prends des décisions.

La grossesse

La grossesse dure 9 mois.

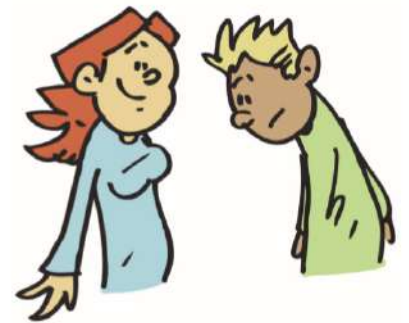
On divise la grossesse en 3 trimestres.

Un trimestre, c'est 3 mois.

Je crois que je suis enceinte, que dois-je faire ?

Je vais chez le docteur pour faire une prise de sang.

La prise de sang dira si je suis enceinte.



Si je suis enceinte, je dois réfléchir :

- Je veux garder l'enfant.
- Je ne veux pas garder l'enfant.
Je peux en parler avec une personne de confiance.
Par exemple le docteur, l'assistante sociale...

Je ne veux pas garder l'enfant, 2 solutions existent :

- Je peux choisir **d'avorter** : avorter veut dire qu'on arrête la grossesse.
- Je peux choisir de le faire **adopter**.
Cela veut dire que le bébé sera confié à une famille après sa naissance.

Je décide de garder l'enfant, je dois prendre rendez-vous chez un gynécologue.

Le gynécologue est le docteur qui me suivra pendant la grossesse et qui m'accouchera.

Je le verrai tous les mois.

Le gynécologue va surveiller ma santé.

Il va me prescrire des vitamines.

Le gynécologue va surveiller la santé de mon bébé.

Il va me faire **des échographies**.

L'échographie permet de voir le bébé et son évolution sur un écran.

Le gynécologue me donnera des photos de mon bébé.

Pendant la grossesse, je dois faire attention à moi.

Pendant la grossesse, je dois faire attention à mon bébé.

Le gynécologue me conseillera.

Par exemple :

- je dois bien manger
- je ne peux pas fumer
- je ne peux pas boire de l'alcool
- je dois me reposer
- et plein d'autres choses encore.

Les démarches administratives

Pendant le premier trimestre : du premier mois au troisième mois de grossesse

Lorsque j'apprends que je suis enceinte, je dois prévenir plusieurs personnes :

- Le docteur et le gynécologue qui me suivra pendant ma grossesse
- Mon employeur si je travaille

Je dois choisir **la maternité**.

La maternité est l'hôpital où j'accoucherai.



Si je travaille, je dois réfléchir à qui gardera mon enfant :

- Mon entourage. Par exemple : ma famille, mes amis.
- Une crèche ou une gardienne.

Si je choisis une crèche ou une gardienne, je dois m'inscrire rapidement.

Pendant le deuxième trimestre : du troisième mois au sixième mois de grossesse

Je dois prévenir **différents organismes** comme la mutuelle, la caisse d'allocation familiale pour obtenir les primes de naissance.

Ces organismes me donnent de l'argent pour m'aider lors de la naissance de mon enfant.

Si je suis mariée, mon mari est reconnu directement comme le papa de mon bébé.

Si je ne suis pas mariée, je dois faire **une reconnaissance de paternité anticipée**.

Cela veut dire que je dois aller à la commune avec mon compagnon avant la naissance pour déclarer qui est le papa de mon bébé.

Pendant le troisième trimestre : du sixième mois au neuvième mois de grossesse

Je me prépare à la naissance.

Il existe différents types de préparation à la naissance.

Par exemple :

- la kiné
- l'haptonomie : une méthode qui permet de communiquer très tôt avec le bébé dans le ventre de la maman et les deux parents
- le yoga
- la gym pour la future maman
- et plein d'autres choses.

Je peux aller visiter la maternité.

Je peux participer à des séances d'informations à la maternité.

Il faudra choisir comment je nourrirai mon bébé les premières semaines.

La maman peut choisir **d'allaiter** ou de donner des biberons de lait en poudre.

Allaiter veut dire que le bébé se nourrira aux seins de sa maman.

Je dois également réfléchir à

- comment je vais l'appeler
- l'organisation à la maison : il va dormir où ? qui va m'aider ?
ma maison est adaptée pour un bébé ?
- au matériel à acheter : biberon, poussettes, baignoire et plein d'autres choses ...
- aux vêtements à acheter
- la liste de naissance
- à préparer ma valise pour mon séjour à la maternité.

Dans ma valise :

- je dois mettre des vêtements pour moi et pour mon bébé.
- je dois mettre du matériel pour moi et pour mon bébé.

C'est normal de se poser des questions pendant la grossesse.

Cela permet de préparer sa naissance.

Je choisis un prénom, des vêtements et plein d'autres choses

Cela permet de me préparer aux changements de ma vie.



La parentalité

Lorsque je suis parent, je suis responsable de mon enfant.
Mon enfant a besoin de moi pour grandir, pour apprendre,
pour découvrir, pour évoluer.

Je dois l'accompagner et l'aider tous les jours :



L'hygiène et les soins

Exemples : prendre le bain, changer le linge



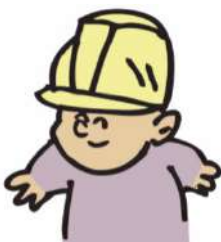
Le sommeil

Exemples : la sieste, la nuit, les habitudes du coucher



L'alimentation

Exemples : j'apprends à allaiter, j'apprends à préparer
des biberons, j'apprends quand je dois le nourrir, je pré-
pare des repas bons pour sa santé.



La sécurité

Exemples : je choisis le bon matériel, je respecte les
règles de sécurité, j'apprends à mon enfant les limites.



La santé

Exemples : je vais chez le pédiatre pour surveiller sa crois-
sance, je vais chez le docteur quand il est malade.



Son développement

Exemples : je respecte le développement de mon enfant,
je ne vais pas trop vite ni trop lentement.



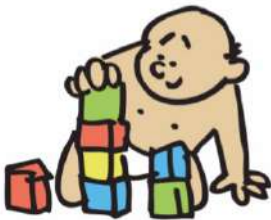
Les limites, les repères, la politesse

Exemples : j'apprends à dire OUI et NON quand il faut.



L'éducation

Exemples : je choisis une crèche, une école.



Les loisirs

Exemples : le sport, la musique, les bricolages.

En tant que parent, je dois faire des **démarches administratives**.

Je dois déclarer la naissance de mon enfant à la commune.



La commune m'enverra un document appelé **Acte de naissance**.

Je dois envoyer l'acte de naissance à

- la mutuelle
- la caisse d'allocations familiales.

Si je travaille, je dois prévenir mon employeur que mon enfant est né.



En tant que parent, j'ai aussi besoin de temps pour moi :

- pour me sentir bien
- pour pouvoir subvenir aux besoins de la famille.

Par exemple : pour aller travailler, pour voir mes amis, pour se retrouver en couple et pour plein d'autres choses.

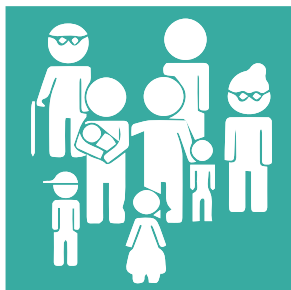
Je dois alors confier mon enfant à une personne de confiance.

Être parent, c'est 1001 choses à penser et à mettre en place pour l'enfant !

Chez nous, comment cela se passe ? Qui fait quoi ?

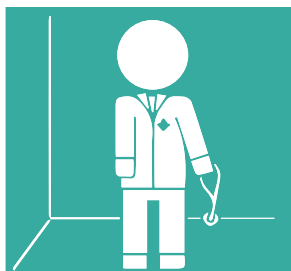
Les services qui peuvent m'aider avant d'être enceinte

Mon entourage



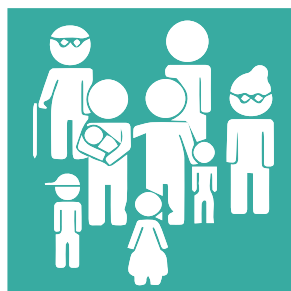
Ma famille
Mes amis
Mes voisins

Les médecins



Mon médecin traitant / Ma maison médicale
Mon gynécologue
Un Centre de Planning Familial
Mon psychologue
Un autre spécialiste

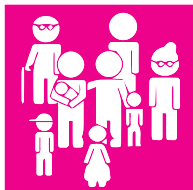
Aides financières, sociales et juridiques



Mon service d'accompagnement
Mon administrateur de biens et de ma personne
Les assistantes sociales

Les services qui peuvent m'aider pendant la grossesse.

Mon entourage



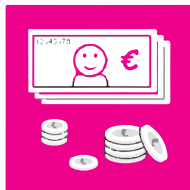
Ma famille
Mes amis
Mes voisins

Les médecins



Mon médecin traitant / Ma maison médicale / Mon gynécologue
Un Centre de Planning Familial
Mon psychologue
Une sage-femme
Un autre spécialiste

Aides financières, sociales et juridiques



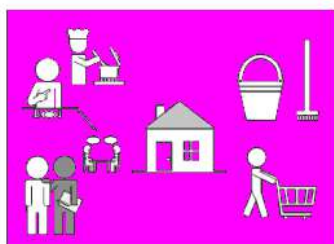
Mon service d'accompagnement
Mon administrateur de biens et de ma personne
Les assistantes sociales
Le service adoption de l'ONE si je souhaite faire adopter mon enfant.

Service éducatif et pédagogique



La crèche

Service d'aide à domicile



Aide-ménagère
Aide familiale

Les services qui peuvent m'aider et aider mon enfant

Mon entourage



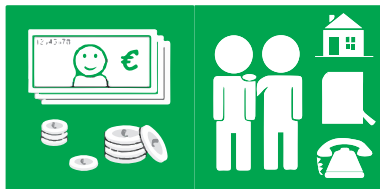
Ma famille
Mes amis
Mes voisins
Lieux de rencontre enfants-parents

Les médecins



Mon médecin traitant / Ma maison médicale
Mon gynécologue
Un Centre de Planning Familial
Mon psychologue
La consultation pour enfant de l'ONE dans ma commune
Un kinésithérapeute
Un autre spécialiste

Aides financières, sociales et juridiques



Mon service d'accompagnement
Mon administrateur de biens et de ma personne
Les assistantes sociales du CPAS ou de ma commune
Le service d'aide à la jeunesse
Le tribunal de la famille
Le service de protection juridique

Service éducatif et pédagogique



La crèche / L'école / Le centre PMS de l'école
Les activités organisées après l'école comme le sport, l'école de devoirs et plein d'autres choses.
Mon service d'accompagnement

Service d'aide à domicile

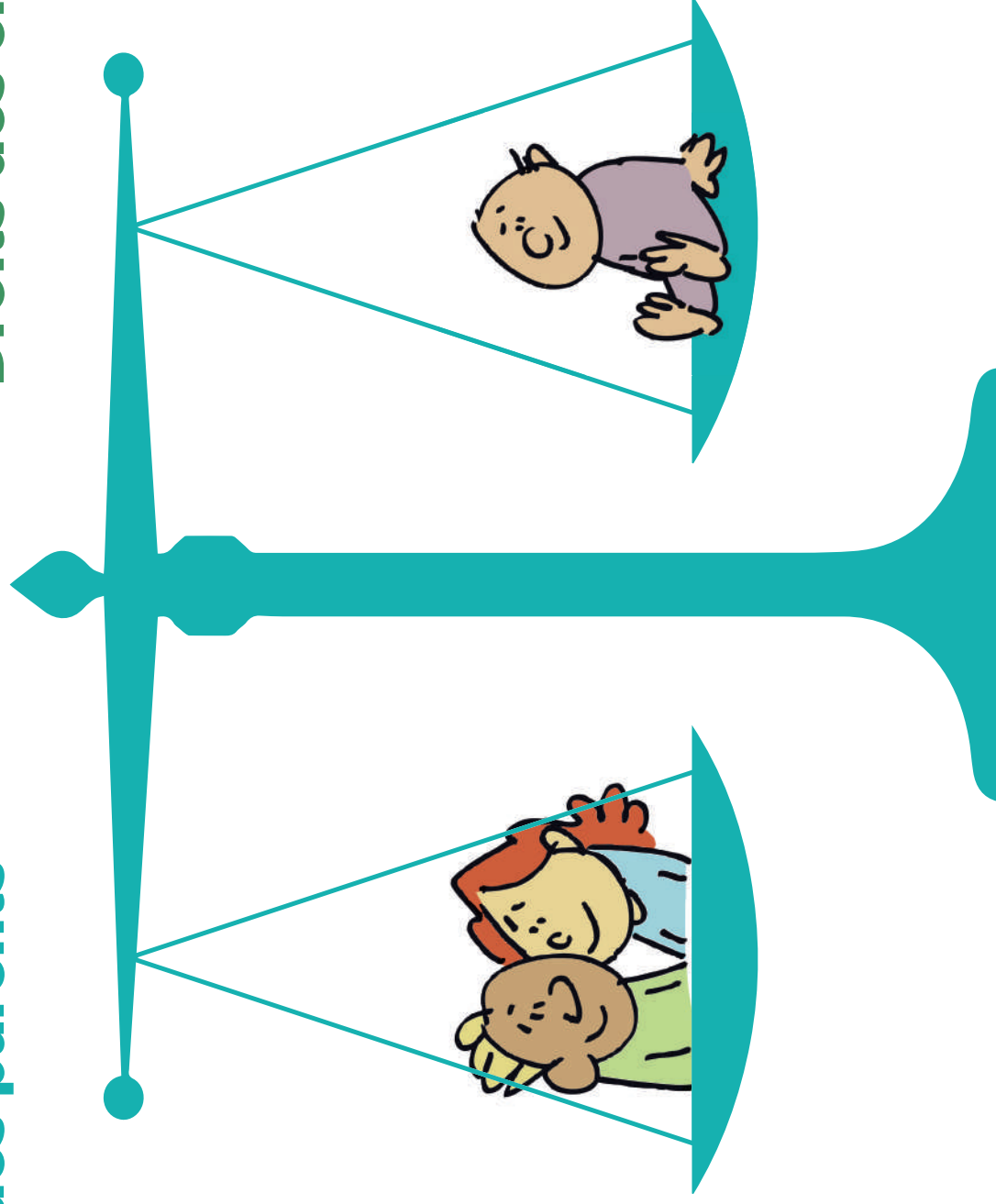


Une aide familiale
Une aide-ménagère
Le service garde d'enfant malade

Le service ONE adoption si je souhaite faire adopter mon enfant.

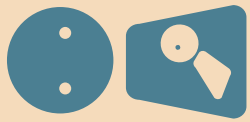
Droits des parents

Droits des enfants



**J'ai le droit d'être parent,
mais j'ai des responsabilités vis-à-vis de mon enfant.**

**Les enfants ont des droits :
leurs besoins doivent être satisfaits pour pouvoir grandir.**



Je suis une personne en situation de handicap et je voudrais avoir un enfant.

J'ai le droit



- D'avoir les mêmes droits que les autres (article 1)
- D'être traitée comme les autres personnes (articles 3 et 5)
- D'être intégrée dans la société (articles 3 et 19)
- D'être épanouie en tant que femme (article 6)
- De décider pour moi-même, avec de l'aide si nécessaire (article 12)

J'ai aussi le droit de:

- choisir où et avec qui je vis (article 19)
- avoir accès aux services de santé (article 25)
- avoir un niveau de vie suffisant: un logement correct, de la nourriture et des vêtements (article 28)

Pour respecter tous mes droits, les autorités doivent

- Changer les lois et en faire de nouvelles (article 4)
- Changer les pratiques et les politiques (article 4)
- Me traiter comme les autres personnes, avec les mêmes droits (article 4)
- Lutter contre les fausses idées sur les personnes handicapées (article 8)
- Valoriser mes capacités et mes compétences (article 8)
- Me donner du soutien pour vivre comme tout le monde (article 19 et autres)
- Me donner assez d'argent pour vivre correctement (article 28)

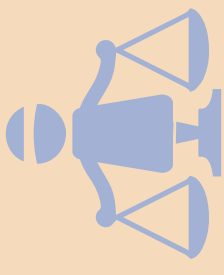
Pour respecter mon droit à avoir et élever mes enfants, mon pays doit :

- > Créer des services qui pourront m'aider à être parents
- > Me donner l'information dont j'ai besoin
- > Me permettre d'aller dans un service de santé qui m'aidera à avoir des enfants ou m'aidera pendant ma grossesse (article 25)
- > Prévoir des services qui pourront m'aider et m'accompagner dans mon rôle de parent (article 19)



MES DROITS

(articles 19 23 et 25)



- Comme tout le monde, j'ai le droit de me marier, d'avoir une famille et d'avoir autant d'enfants que je veux, si je le veux et quand je le veux
- On ne pourra pas m'obliger à prendre des médicaments ou à me faire opérer pour m'empêcher d'avoir des enfants
- J'ai le droit de planifier ma vie de famille
- J'ai le droit d'avoir toutes les informations dont j'ai besoin pour être parent
- J'ai le droit d'être accompagné(e) pour élever mes enfants
- J'ai le droit d'être responsable de mes enfants
- J'ai le droit de ne pas être séparé(e) de mon enfant seulement parce que je suis en situation de handicap
- ATTENTION, l'intérêt de mon enfant sera toujours le plus important



Je suis un enfant, et j'ai le droit...

... d'avoir un nom et une nationalité (7)

Article 7

Tout enfant a droit à un nom et à une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Article 9

Un enfant ne sera séparé de ses parents contre leur gré, que si cette séparation est dans son intérêt supérieur*.

Article 18

Les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe d'abord aux parents ou à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant*.

Article 12

Tout enfant capable de discernement a le droit d'exprimer librement son avis sur toute question qui l'intéresse. On tiendra compte de son avis en fonction de son âge et de son degré de maturité. On lui donnera la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative qui l'intéresse.

Article 16

Nul ne peut intervenir de manière arbitraire ou illégale dans la vie privée d'un enfant, dans sa famille, à son domicile ou dans sa correspondance ; nul ne peut porter atteinte illégalement à son honneur ou à sa réputation.

Article 28

Tout enfant a droit à l'éducation dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Article 29

L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité, lui apprendre à respecter les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales, à respecter ses parents, le préparer à vivre en homme ou en femme responsable dans une société libre dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples ; lui apprendre à respecter le milieu naturel.

Article 31

Tout enfant a droit au repos, aux loisirs, aux jeux et aux activités récréatives propres à son âge ; il peut participer librement à la vie culturelle et artistique.

Article 27

Tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 24

Tout enfant a droit de jouir du meilleur état de santé possible ; il a le droit de bénéficier de services médicaux et de rééducation.

... d'être protégé

Contre :

- La violence (19)
- L'exploitation (32)
- Le travail forcé (32)
- L'usage de drogues (33)
- La violence sexuelle (34)
- L'emprisonnement (37)

... d'être respecté

Sans distinction de :

- Race
- couleur
- sexe
- langue
- religion
- opinion politique
- origine ethnique ou sociale
- richesse

... d'avoir une Famille

- Mes parents sont responsables de moi (18)
- J'ai le droit de connaître mes parents (7)
- De rester avec mes parents si c'est possible et dans mon intérêt. (9)

...de penser et de m'exprimer librement

- Exprimer mon opinion sur les questions qui me concernent (12)
- Liberté d'expression (13)
- Liberté de pensée et de religion (14)
- Respect de la vie privée (16)

...d'être éduqué

- d'aller à l'école (28)
- de recevoir un enseignement de qualité (29)

...d'être un enfant

- de me reposer
- d'avoir du temps libre
- de jouer !

...d'avoir un environnement de vie sain

- avoir une maison (27)
- être bien nourri (27)
- être bien soigné (24)

L'intérêt supérieur de l'enfant (3) * ...

... doit guider les décisions qui concernent les enfants !

*L'intérêt de l'enfant c'est ce qui est bon pour lui.

L'intérêt supérieur, c'est l'intérêt qui surpasse les autres intérêts en jeu.



D'après le texte de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

ASPH (Association Socialiste des Personnes Handicapées)

L'ASPH milite et agit pour l'inclusion en proposant de l'aide directe aux personnes en situation de handicap (PSH), en interpellant politique et lobby, en sensibilisant la population ou en formant des Citoyens-nes Responsables Actifs-ves Critiques et Solidaires à travers une méthodologie d'éducation permanente afin de favoriser leur autodétermination. L'ASPH propose des animations EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) autour, entre autre, du désir de parentalité. Ce service a d'ailleurs co-créé un outils EVRAS avec le Centre de Planning Familial ayant pour objectif de permettre l'échange, d'aider à l'expression, de vérifier la compréhension et ainsi d'identifier des besoins en terme de VRAS chez les personnes en situation de handicap. Pour cela il est question de former les professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap à l'utilisation de ce dernier.

Contact : Luc Christel 04/341.63.06
ASPH Liège, Rue Douffet, 36, 4020 Liège
Infohandicap.liège@solidaris.be
www.solidaris-liege.be/associations



Itinériss

L'asbl Itinériss est un service d'accompagnement pour adultes porteurs d'handicap vivant en milieu ouvert. Le service est subventionné et agréé par l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité). L'équipe accompagne les personnes dans leur projet de vie à travers les divers domaines de la vie quotidienne (formation, emploi, administratif, logement, loisirs, bénévolats, mise en autonomie, parentalité,...) dans le but de leur permettre de développer ou de maintenir leur autonomie, de valoriser leurs compétences et de favoriser leur inclusion dans la société.

Contact : Stéphanie Marchal et Anne Jacquemart : 082/22.66.72
Itinériss, Rue Léopold, 3 - 5500 Dinant
annejacquemart@itinerissasbl.be
stephaniemarchal@itinerissasbl.be



SISAHM

Sisahm est un service d'accompagnement bruxellois, destiné à des enfants, des adolescents et des adultes ayant une déficience intellectuelle légère ou modérée.

Sisahm propose des accompagnements dans différents domaines de la vie quotidienne dont celui de la parentalité.

Sisahm a donc développé un outil dédié aux parents déficients intellectuels afin de leur permettre d'avoir des informations accessibles, faciles à comprendre en vue d'une meilleure connaissance des besoins de leur enfant. L'outil se base sur les différents thèmes qui jalonnent le quotidien des parents (alimentation, sommeil, limites, sécurité ...) pour les informer et les interpeller sur des situations conseillées ou qui ne le sont pas.

Contact : Anne-Marie De Vleeschouwer : 02/219.49.78
Sisahm, Chaussée de Roodebeek 128 B - 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)
sisahm@sisahm.be



Vis à Vis

Vis à Vis est un service d'accompagnement pour adultes porteurs d'un handicap et vivant en milieu ouvert. Le service est agréé et subsidié par l'AVIQ.

Les demandes adressées au service peuvent concerner tous les aspects de la vie quotidienne : démarches administratives, budget, logement, emploi, loisirs, santé, mobilité, citoyenneté, parentalité...

Contact : Delphine Fadanni, Murielle Smetz : 081/ 23.10.05
Vis-à-vis, Rue de l'Etoile, 5 - 5000 NAMUR
fadanni@visavis.be
smetz@visavis.be



Le Service d'Aide Précoce de l'A.Fr.A.H.M. Centre

Ce Service agréé et subventionné par l'AVIQ, s'adresse aux enfants âgés de 0 à 8 ans, porteurs d'un handicap avéré ou présentant des troubles du développement.

Il a pour objectif de fournir une aide psychologique, éducative et sociale à l'enfant, à ses parents, à sa fratrie et à son milieu de vie. Cet accompagnement individualisé se réalise à partir d'interventions à domicile ainsi que dans le milieu d'accueil de l'enfant (crèche, écoles, activités extrascolaires,...) par une équipe pluridisciplinaire. Ce service tente de favoriser le développement, l'épanouissement, l'autonomie et l'intégration de l'enfant dans ses différents cadres de vie en collaboration avec l'ensemble des professionnels s'occupant de la famille (enseignants, éducateurs, spécialistes du monde médical et paramédical,...).

Contact : Anick Dehaye : 064/26.49.36

SAP Afrahm Centre, Chaussée Paul Houtart 219 - 7110 Houdeng- Goegnies

Sap-afrahm-centre@skynet.be

UMONS

Le Service d'Orthopédagogie Clinique de l'Université de Mons, dirigée par Madame Marie-Claire Haelewyck, Cheffe de Service et Professeure, axe ses missions autour de 3 pôles : La Recherche, l'Enseignement et le Service à la communauté. À travers des recherches-action-formation, plusieurs études au sujet du soutien à la parentalité des personnes avec Déficience Intellectuelle ont été menées et ont abouti à l'élaboration de guides méthodologiques à destination des (futurs) parents, de leur entourage et des professionnels. Le Service a également participé au projet de la Fondation Roi Baudoin (2016) en qualité d'expert. Pour les pôles « Enseignement » et « Services à la communauté », Le Service et son ASBL (AIO) proposent des formations et des cours axés sur les thématiques de la parentalité et de l'accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle pour un accompagnement adapté tout au long du cycle de la vie.

Contact : Chloé Croes : 065/37.37.64 - 065/37.31.85

UMONS - Service d'Orthopédagogie Clinique ASBL AIO, 18, Place du Parc - 7000 MONS

marie-claire.haelewyck@umons.ac.be



Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Parallèlement à ses deux missions d'accompagnement et d'accueil de l'enfant, l'ONE assure différentes missions transversales dont le soutien à la parentalité et l'accessibilité à tous.

Dans ce cadre l'ONE a, entre autres, réalisé divers outils d'information et de sensibilisation à destination des parents et des professionnels de l'enfance tels que les fiches « Des images pour accompagner les parents au quotidien ». Celles-ci permettent aux professionnels de soutenir leurs messages par des images auprès des parents qui éprouvent des difficultés à comprendre la langue française orale et/ou écrite.

L'ONE a également co-rédigé avec l'Administration de l'Aide à la Jeunesse et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant un référentiel de soutien à la parentalité « Pour un accompagnement réfléchi des familles ». Son objectif est de développer un langage commun autour de la notion d'accompagnement et de proposer des principes/balises pour les aider à réfléchir sur leurs pratiques.

Direction Recherche et Développement : 02/542.14.14

(Cellule Soutien à la Parentalité et Cellule Accessibilité Inclusion Recherches et Nouveautés)

ONE, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles

secretariat.drd@one.be



DGDE (Délégation Générale aux droits de l'enfant)

Le Délégué général est une institution neutre et indépendante qui intervient seulement en dernier recours, en articulation avec le maillage institutionnel et associatif. Il a pour principale mission de veiller à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Dans ce cadre, il peut :

- informer des droits et intérêts des enfants et en assurer la promotion ;
- vérifier l'application correcte des législations et réglementations qui concernent les enfants ;
- recommander au Gouvernement, au Parlement et aux autorités compétentes à l'égard des enfants toute proposition visant à adapter la réglementation en vigueur concernant les droits et intérêts des enfants ;
- recevoir les informations, les plaintes ou les demandes de médiation relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants ;
- mener, à la demande du Parlement, des investigations sur le fonctionnement des services administratifs de la Communauté française concernés par cette mission.

Contact : Karin Van Der Straeten : 02/223.36.99

Délégué Générale aux Droits de l'Enfant, Rue de Birmingham, 66 - 1080 Bruxelles

Karinvanderstraeten@dgde.be

AGAJ (Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse)

Pour apporter l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille, le Décret du 4 mars 1991 a créé dans chaque division un Service de l'aide à la jeunesse (SAJ), dirigé par un Conseiller de l'aide à la jeunesse et composé d'une section sociale, administrative et de prévention générale. Le SAJ intervient à la demande des intéressés ou d'autres personnes qui sont inquiètes pour l'enfant.



Il est des situations où malgré un danger, la famille n'est pas disposée à adhérer aux propositions d'aide formulées. Dans les cas où l'intervention du Tribunal de la jeunesse est requise pour imposer une aide, un Service de protection judiciaire (SPJ), dirigé par le Directeur de l'aide à la jeunesse, est chargé de mettre en œuvre les décisions du Tribunal. Il assure aussi l'accompagnement des jeunes qui ont commis une infraction et pour lesquels le Tribunal intervient au niveau protectionnel.

Vous trouverez les coordonnées des services de votre région sur le site www.aidealajeunesse.cfwb.be

UNIA

Unia promeut une vision sociale du handicap plutôt qu'une vision médicale. Il soutient l'idée d'une société inclusive et lutte contre les discriminations sur base de la législation antidiscrimination et la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées, en tant que mécanisme indépendant chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la Convention en Belgique.



À ce titre, Unia :

- conseille et accompagne les personnes qui se sentent discriminées ou dont les droits, garantis par la Convention ONU, ne sont pas respectés ;
- informe les personnes handicapées et tous les acteurs concernés de la société des dispositions de la législation antidiscrimination et de la Convention ONU ;
- veille à la conformité des législations et des politiques avec la Convention ONU et élabore des rapports et des recommandations ;
- se concerta avec les personnes handicapées et leurs associations représentatives, notamment via sa Commission d'accompagnement.

Contact : Marie Horlin , Service Handicap-Convention ONU

02/212.30.21

marie.horlin@unia.be

www.unia.be

Pour tout complément d'informations :

Contact : Luc Christel

04/341.63.06

Infohandicap.liege@solidaris.be

www.solidaris-liege.be/associations

